

PROVINCE DE QUÉBEC37^e LÉGISLATURE1^{re} SESSION**QUÉBEC, LE 6 AVRIL 2004**

CABINET DU LIEUTENANT-GOUVERNEUR

Québec, le 6 avril 2004

Aujourd'hui, à dix heures quarante minutes, il a plu à Son Excellence le Lieutenant-gouverneur de sanctionner le projet de loi suivant :

n^o 29 Loi modifiant le Code de la sécurité routière et d'autres dispositions législatives

La sanction royale est apposée sur ce projet de loi par Son Excellence le Lieutenant-gouverneur.